



INFORMATION FACTURES DE DEMI-PENSION

publié le 02/07/2020

Vous avez été destinataires des factures de demi-pension. Si vous aviez opté pour le prélèvement mensuel, merci de ne pas en tenir compte, les prélèvements ont été prévus et seront très prochainement effectués.

Si vous n'avez pas reçu de facture, c'est que votre solde est créditeur ou nul, un remboursement interviendra prochainement.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.